

CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS
POUR LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT OU AU MAINTIEN DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Monsieur Christian DEVOS, expose au Conseil :

- *Considérant que le sport et les sportifs de haut niveau sont porteurs d'une forte image d'exemplarité et que les valeurs véhiculées par la pratique sportive (règles, performances) représentent un intérêt pour le développement du sport à Gravelines ; la Ville souhaite s'associer et apporter son soutien pour permettre à certains athlètes licenciés dans un club Gravelinois, de se hisser ou de se maintenir au statut de haut niveau.*
- *Considérant également que le sport de haut niveau représente un excellent vecteur de communication pour créer et renforcer la notoriété de la Commune, un dispositif d'aides a donc été étudié et proposé par l'Entente Sportive Gravelinoise.*

Ce dispositif concerne les athlètes qui pratiquent au sein d'une fédération agréée et reconnue par l'Etat. Ces athlètes doivent être âgés d'au moins 15 ans, licenciés dans un club gravelinois depuis une saison révolue et s'engager pour la saison à venir avec ce club.

Le dispositif repose également sur les critères suivants :

- *Le niveau et le palmarès de l'athlète,*
- *Le projet sportif de l'athlète (objectifs, ambitions...),*
- *Volume d'aides mobilisables par l'athlète en fonction de son statut d'athlète,*
- *Volume des aides obtenues en rapport avec le critère précédent,*
- *La cohérence du budget prévisionnel (budget global, part de leur demande ville dans le budget global).*

Les dossiers de demandes d'aides des athlètes ont été déposés par l'association gravelinoise dans laquelle l'athlète est licencié.

Ces demandes ont été instruites par l'Entente Sportive Gravelinoise.

Une liste de 17 athlètes a été examinée et il est proposé au Conseil Municipal de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

<i>Nom, prénom de l'athlète bénéficiaire Association</i>	<i>Montant de l'aide par athlète</i>
DUBOIS Albane - GGVLS	500
FLENGHI Clémence- GRAVELINES ATHLETISME	500
MUTEAU Sacha - GRAVELINES AVIRON	300
ELLART Lilou - GRAVELINES TRIATHLON	400
LUCAS Raphaëlle - GRAVELINES TRIATHLON	400
LUCAS Rebecca - GRAVELINES TRIATHLON	400
Gillodts Clara - GRAVELINES TRIATHLON	400
Total 1	2 900

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 - 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

De plus, 8 athlètes qui figurent au plus haut niveau national dans leur catégorie d'âge ont été repérés et font partie de la Team Gravelines Performances 2025.

Une charte sera établie liant l'athlète, l'Association Entente Sportive Gravelines et la Ville afin de fixer les modalités de représentation de notre Collectivité dans les différents Championnats Internationaux ou aux Jeux Olympiques.

<i>Nom, prénom de l'athlète bénéficiaire Association</i>	<i>Montant de l'aide par athlète</i>
VILAIN Axel - BCMGG	400
LETAILLEUR Louka - BCMGG	800
MANIER Océanne – GRAVELINES ATHLETISME	800
BEAUVOIS Eloïse – GRAVELINES ATHLETISME	900
DEVILLARD COUSTRE Rose – GRAVELINES AVIRON	800
BONTANT Margaux – GRAVELINES TRIATHLON	900
PEREL Antoine – GRAVELINES TRIATHLON	2 100
BODART Peter – GRAVELINES JUDO	400
Total 2	7 100
Total 1 + 2	10 000

Une convention avec la Ville et l'association dans laquelle est licencié l'athlète, sera établie afin de fixer les modalités de partenariat.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

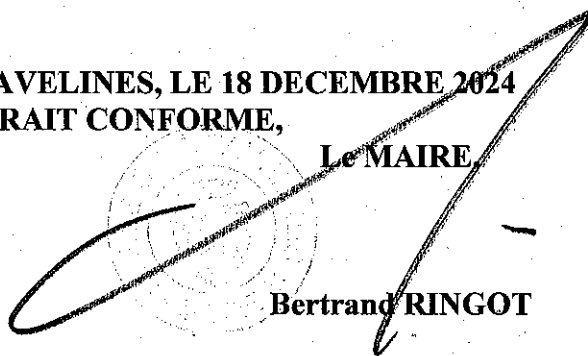
- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les conventions à intervenir ;
- La dépense ou la recette sera imputée à l'article 65748 - Fonction 3 - Sous Fonctions 321, 322,325 ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 DECEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 20 DEC. 2024

